

CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Madame, Monsieur,

En raison d'un programme chargé des manifestations locales, tant patriotiques que de nature différente, la Journée Nationale de la Déportation sera célébrée en notre Commune, le <u>MERCREDI 8 MAI 2024</u>, soit le même jour que la célébration du $80^{\rm ème}$ anniversaire de la Libération de notre pays, avec un programme précis et minuté :

- Célébration de la Journée Nationale de la Déportation
- Célébration de la Journée Nationale de la Libération
- Sonneries par la Fanfare
- Dépôt de gerbes
- Hommage aux Combattants des deux guerres
- Minute de silence
- ③ <u>A 9 heures 45</u>: A la Stèle des Résistants Gilbert MICHEL et Maurice CURIE, près du village du Boulay, sur le CD 127
- ① <u>A 10 heures 30</u> : Rassemblement et formation du cortège devant la Mairie. Cérémonie au Monument aux Morts.

A l'issue de cette cérémonie sera servi le traditionnel vin d'honneur et rafraîchissement pour les enfants.

Comptant sur votre participation à ces manifestations du souvenir, Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,

O. RACAULT